Les mérites et les conditions de la parole d’unicité (Partie 1)

لا إله إلا الله محمد رسول الله

الصراط المستقيم

LaVoieDroite.com

Cheikh Abderrazak Al ‘Abbad

Qu’Allah le protège

Traduit par Issa Petit

بسم الله الرحمن الرحيم

Les mérites et les conditions de la parole d’unicité (Partie 1)

La louange appartient à Allah (ﷻ). Nous Le louons, nous cherchons Son assistance, nous Lui demandons pardon, nous nous repentons à Lui et nous cherchons refuge auprès de Lui contre le mal de nos âmes et de nos viles œuvres. Celui qu’Allah guide nul ne peut l’égarer et celui qu’Il égare nul ne peut le guider.
Et je témoigne qu’il n’y a aucune divinité, digne d’adoration, excepté Allah (ﷻ), Seul, sans associé et je témoigne que Mohammed (ﷺ) est Son serviteur et Son messager. Que la paix et le salut soient sur Son serviteur, sa famille et l’ensemble de ses compagnons.

Ensuite **:**

Ô Croyants ! Serviteurs d’Allah !
Je vous enjoins, ainsi qu’à moi-même, la crainte d’Allah (ﷻ) et le fait qu’Il vous observe parfaitement en secret ou en public. La crainte d’Allah (ﷻ) est la meilleure provision pour nous permettre d’obtenir la satisfaction d’Allah.

Ensuite, sachez – qu’Allah vous fasse miséricorde – que la meilleure des paroles et la plus sublime dans l’absolu est la parole d’unicité : il n’y a aucune divinité, digne d’adoration, en dehors d’Allah (**لا إله إلا الله**). Les cieux et la terre ont été établis à cause de cette parole, ainsi que l’ensemble de la création. Les messagers ont été envoyés avec cette parole, et à la suite de celle-ci, les livres ont été révélés et les lois divines légiférées. Du fait de cette parole, les balances ont été établies, les registres ont été consignés et les « marchés » du Paradis et de l’Enfer ont été dressés. Les hommes se sont divisés en croyants et mécréants et en pieux et pervers. La création, l’ordre, la rétribution et le châtiment ont pour origine cette parole. Le Jour de la Résurrection, les premières et les dernières générations seront interrogées sur cette parole. Celle-ci est l’anse qui ne se brise pas, la parole de piété, l’attestation de l’unicité, et la clé de la demeure de la félicité. Elle est la base et la fondation de la religion mais aussi, le summum de son affaire.
Allah (ﷻ) dit : **{Allah atteste, ainsi que les Anges et les détenteurs de science, qu’il**

n'y a aucune autre divinité, digne d'adoration, en dehors de Lui, Le Mainteneur de la Justice. Point de divinité à part Lui, le Puissant, le Sage.}[1]**.**

Serviteurs d'Allah !
L'obligation qui incombe à chaque musulman est de connaître la [signification de cette] parole d'unicité : **لا إله إلا اللّٰه.**
Elle constitue la meilleure des paroles, la plus émérite et la plus complète. Celle-ci n'est pas acceptée de la part d'Allah si elle ne représente qu'une simple prononciation de la langue. Le serviteur doit accomplir et réaliser ses implications induites et ses applications finales. Par exemple, annuler tout polythéisme et confirmer l'unicité toute entière à Allah avec une croyance ferme du contenu de cette parole en actes à accomplir.
Ainsi, le serviteur devient un véritable musulman et fait partie des gens de **لا إله إلا اللّٰه.**

Serviteurs d'Allah !
La parole de **لا إله إلا اللّٰه** est une parole majestueuse, ayant des implications. Nous devons comprendre sa signification et ses déductions.
En effet, d'après le consensus des savants, cette parole n'est pas profitable si elle est prononcée uniquement par la langue sans aucune compréhension de sa signification et de sa mise en application. Allah (ﷻ) dit : **{Et ceux qu'ils invoquent en dehors de Lui n'ont aucun pouvoir d'intercession, à l'exception de ceux qui auront témoigné de la vérité en pleine connaissance de cause.}**[2] Les exégètes ont expliqué ce verset de la manière suivante : « à l'exception de ceux qui auront témoigné de : **لا إله إلا اللّٰه** en connaissant avec leur cœur la signification de ce qu'ils prononcent avec leur langue.
En effet, un témoignage implique la connaissance de ce que l'on doit témoigner. Si ce témoignage se base sur l'ignorance alors ce n'en est pas un. Ce témoignage implique donc d'être véridique et d'œuvrer en fonction de celui-ci. ».
Ainsi - Serviteurs d'Allah – vous comprenez donc la nécessité de la science, de l'œuvre et de la véracité de cette majestueuse parole. Grâce à la science, le serviteur est délivré de la voie des chrétiens qui œuvrent sans science. Grâce à l'œuvre, le serviteur est délivré de la voie des juifs qui connaissent [la vérité] mais n'œuvrent pas. Grâce à la véracité, le serviteur est délivré de la voie des hypocrites qui laissent apparaître [l'islam] mais dissimulent [la mécréance]. Ainsi, par la science, l'œuvre et la véracité, le serviteur sera parmi les gens du chemin droit d'Allah, ceux qu'Allah a comblés de Ses faveurs, non pas de ceux qui ont encouru Sa colère ou qui se sont égarés.
La connaissance de la signification de cette parole est donc fondamentale. Voilà pourquoi Mouslim rapporte dans son Sahîh, d'après 'Uthmân ibn 'Affân (ﷺ), la parole du Prophète (ﷺ) : « *Quiconque meurt en sachant qu'il n'y aucune autre divinité, digne d'adoration, en dehors d'Allah entrera au Paradis.* »

Serviteurs d'Allah !
لا إله إلا اللّٰه n'est bénéfique que si on connait ses implications qu'elle induit en annulation et en confirmation, mais aussi en science et en œuvre.
Quiconque la prononce et la met en application en apparence sans y croire est un hypocrite. Quiconque la prononce et met en œuvre son contraire en commettant le polythéisme est un mécréant. Quiconque la prononce et tourne le dos à l'Islam en répugnant une chose faisant

[1] La Famille d'Imrân, 3 : 18.
[2] L'ornement, 43 : 86.

partie de ses implications ou de ses droits est un apostat, et elle ne lui sera pas bénéfique. Quiconque la prononce mais consacre certaines adorations à autre qu'Allah comme l'invocation, le sacrifice, le serment, la recherche du secours, la confiance, le repentir, l'espoir, la crainte, l'amour, etc, donc quiconque accomplit des adorations à un autre qu'Allah alors qu'elles ne concernent que Lui (ﷻ) est un polythéiste, quand bien même il prononcerait **لا إله إلا اللّٰه.**
En effet, il n'a pas œuvré selon ce qu'elle impliquait d'unicité et de sincérité, toutes deux étant la signification et l'indication de cette parole.

Celui qui dit **لا إله إلا اللّٰه** ne demande qu'à Allah, ne cherche assistance qu'auprès d'Allah, ne place sa confiance qu'en Allah, n'espère que d'Allah, ne sacrifie que pour Allah, etc. En fait, toute son adoration n'est vouée qu'à Allah et il mécroit en tout ce qui peut être adoré en dehors d'Allah, tout en s'en déresponsabilisant. Voilà, - Serviteurs d'Allah – qui est véritablement celui qui dit **لا إله إلا اللّٰه.** Il a véridiquement réalisé [cette parole].

Serviteurs d'Allah !
Les textes rapportés dans Le Livre et la Sunna concernant le mérite de cette parole d'unicité **لا إله إلا اللّٰه** sont nombreux et on ne peut les recenser. Ils indiquent tous l'importance de cette parole, sa grande valeur, son immense affaire, ses nombreux bienfaits et les bénédictions qu'elle apporte à ceux qui la prononcent. Cependant, le serviteur doit savoir que cette majestueuse parole de **لا إله إلا اللّٰه** a des conditions devant être réalisées et d'importantes implications devant être accomplies. Tout ceci est indiqué dans le Livre d'Allah et la Tradition du Prophète (ﷺ).

On a demandé à **Wahb ibn Munabbih**, un des plus illustres tabi'în, – qu'Allah lui fasse miséricorde – : « **لا إله إلا اللّٰه** n'est-elle pas la clé du Paradis ? - Bien sûr que oui, a-t-il répondu, mais il n'y a pas une clé sans dent. Si tu viens avec une clé ayant ses dents, la porte te sera ouverte. Dans le cas contraire, elle restera fermée. » Par cette image, il désignait les conditions de **لا إله إلا اللّٰه.**

On a demandé à **Hassan al-Basrî**, un des plus illustres tabi'în, – qu'Allah lui fasse miséricorde – : « Celui qui dit **لا إله إلا اللّٰه** ne rentre-t-il pas au Paradis ? – Bien sûr que oui, a-t-il répondu, dès lors où il s'acquitte des ses droits et de ses obligations, il entrera au Paradis. »

Ce qui apparaît - Serviteurs d'Allah – est que la parole d'unicité **لا إله إلا اللّٰه** a des conditions devant être définies, considérées et dont nous devons nous préoccuper de leur réalisation. Lorsque les savants, qu'Allah leur fasse miséricorde, ont approfondi leur lecture du Livre d'Allah et de la Tradition de Son Prophète (ﷺ), ils ont déduit et extrait sept conditions nécessaires à l'acceptation de cette parole. Ces sept conditions sont :

1. La science (*al-'Ilm*) de sa signification qui annule l'ignorance.
2. La certitude (*al-Yaqîn*) qui annule le doute et l'hésitation.
3. La véracité (*as-Sidq*) qui annule le mensonge.
4. La sincérité (*al-Ikhlâs*) qui annule le polythéisme et l'ostentation.
5. L'amour (*al-Mahabba*) qui annule la haine et la répugnance.
6. La soumission (*al-Inqiyâd*) qui annule l'abandon.
7. L'acceptation (*al-Qabûl*) qui annule le rejet.

Ces sept conditions de cette majestueuse parole sont indiquées et prouvées par des dizaines d'arguments issus du Livre d'Allah (ﷻ) et de la Tradition de Son Prophète (ﷺ).

Ce qui nous incombe - Serviteurs d'Allah - est d'accorder une grande importance à cette immense et magnifique parole et que notre souci principal soit de nous préoccuper avant tout de cette parole-là.

Au cours des prochains sermons, si Allah nous permet d'être encore présents et de nous revoir, nous clarifierons et expliquerons en détail, si Allah le souhaite, la signification de cette parole, et les sept conditions qui la définissent.

Nous implorons Allah (ﷻ) de nous accorder, ainsi qu'à vous, la réussite dans la mise en pratique de cette majestueuse parole, d'en réaliser les conditions et de s'acquitter des droits qui lui reviennent. Qu'Allah nous fasse tous rentrer au Paradis.

Ô Allah ! Compte-nous parmi les gens de **لا إله إلا اللّٰه.**

Ô Allah ! Compte-nous parmi les gens de **لا إله إلا اللّٰه.**

Ô Allah ! Compte-nous parmi les gens de **لا إله إلا اللّٰه.**

Ô Allah ! Fais-nous vivre sur cette parole et fais-nous mourir sur celle-ci.

Ô Allah ! Accorde-nous la réussite afin d'accomplir véritablement ce qu'elle implique.

Ô Allah ! Par l'intermédiaire de cette parole, fais-nous entrer au Paradis, la demeure de la paix.

Ceci est ma parole. Qu'Allah me pardonne, qu'Il vous pardonne et qu'Il pardonne à tout musulman chaque péché. Implorez Son pardon et Il vous pardonnera, car Il est Le Plein de Mansuétude et Le Miséricordieux.